

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00024

Numéro SIREN : 487 938 995

Nom ou dénomination : ECH

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2019 sous le numéro de dépôt 1589

E.C.H.
Société par actions simplifiée
Au capital de 327 500 euros
Siège social : 17 Allée Alan TURING, 63170 AUBIERE
RCS CLERMONT-FERRAND 487 938 995

DECISIONS UNANIMES CONSTATEES DANS UN ACTE SOUS SEING PRIVE EN
DATE DU 1er DECEMBRE 2018

(Article 22 des statuts et article L.227-9 du Code de Commerce)

Mademoiselle Jeanne CORNET-VERNAY,
- titulaire de 1 action ordinaire en pleine propriété
- titulaire de 544 actions ordinaires en nue-propriété,

Mineure représentée par ses parents,
Madame Virginie CORNET-VERNAY née PONGE et Monsieur Eric CORNET- VERNAY

Monsieur Maxime CORNET-VERNAY,
- titulaire de 1 action ordinaire en pleine propriété
- titulaire de 544 actions ordinaires en nue-propriété,

Mineure représentée par ses parents,
Madame Virginie CORNET-VERNAY née PONGE et Monsieur Eric CORNET- VERNAY

La Société **SKYLINE.CO**, représentée aux présentes par son Gérant, **Monsieur Eric CORNET-VERNAY,**
- titulaire de 2 185 actions ordinaires en pleine propriété
- titulaire de 1 088 actions ordinaires en usufruit,

Détenant ensemble 3 275 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée **E.C.H.** désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société **E.C.H.** et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 22 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, prenant acte de la démission de la société **SKYLINE.CO** de son mandat de Présidente à compter de ce jour, à l'unanimité, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Eric CORNET-VERNAY,
Né le 28 mars 1975 à Clermont-Ferrand,
De nationalité française,
Demeurant 20 Rue de Clermont, 63170 Pérignat Lès Sarliève,

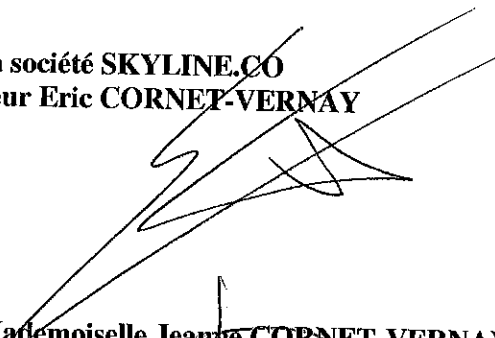
DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, à l'unanimité, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

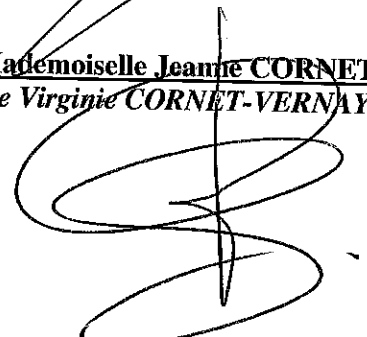
Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à AUBIERE
A la date en tête des présentes

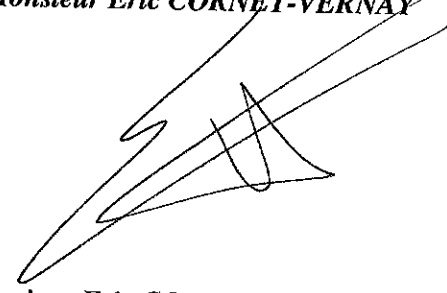
Pour la société **SKYLINE.CO**
Monsieur Eric CORNET-VERNAY



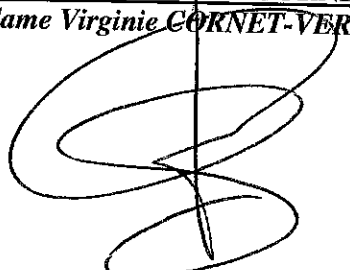
Pour Mademoiselle Jeanne CORNET-VERNAY
Madame Virginie CORNET-VERNAY et



Monsieur Eric CORNET-VERNAY



Pour Monsieur Maxime CORNET-VERNAY
Madame Virginie CORNET-VERNAY et



Monsieur Eric CORNET-VERNAY

